

## je suis intermittent et je n'arrive pas à comprendre mon droit indemnisation

comprehare mon arolt indemnisation
Par <b>479HUGO</b> , le <b>10/09/2021</b> à <b>15:18</b>
Bonjour
Je suis intermittent, contenu de la crise covid impossible de reprendre depuis janvier 2020.
Mon dernier CCD date du 21/12/2019.je crois que c'est ca la date anniversaire.
en 2019 j'ai pres de 400H de boulot en qualité technicien plateau.en 2018 aussi.
J'ai déposé plusieurs demande d'indemnisation et pole emploi me refuse de m'indemniser au titre de ARE car que je n'ai pas cumulé 507H dans les 12 dernier mois.
Avec la crise je n'ai pu reprendre et continuer à cotiser des heures.
Je dépends de l'annexe 8 et 10.
D'apres ce que j'ai compris, la période de confinement est gelée sur la période calcul de droit, pendant la crise pour mon cas aussi?
De plus de nouvelle donnée juridique m'informe que par dérogation pole emploi peut rechercher des heures plus loin que les 12 derniers mois .pour mon cas aussi?
Je ne comprends pas pourquoi je n'ai le droit a rien.J'ai du mal a décortiquépeut ai je mal compris en tout les cas pole emploi de m'indique pas sur quoi il se base juridiquement.Je ne comprends rien.
De quoi je dépends juridiquement?dans quel case je rentre?
merci
Hugo

Par youris, le 10/09/2021 à 15:29

Bonjour,

Le sujet étant particulier et complexe, vous devriez vous rapprocher des organisations syndicales en charge de défense des intermittents du spectacle. Salutations

Par P.M., le 10/09/2021 à 15:32

Bonjour,

A priori en janvier 2020, la crise sanitaire n'était pas encore présente...

Je vous propose <u>ce dossier</u>: Année blanche, prolongation des droits et réadmission: Tout comprendre en 10 questions...

Mais je pense que le mieux serait de vous faire expliquer les règles par Pôle Emploi ou éventuellement un membre d'une organisation syndicale particulièrement informé sur la question...